

## Bulletin de participation au concours photos du département Génie Thermique et Énergie de l'IUT de Belfort Montbéliard

« Eco-friendly energy<sup>\*</sup> : votre regard sur l'énergie et  
l'environnement »

- Civilité\* : Mme  M.
- Nom\* : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Prénom\* : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Courriel\* : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
  
- Statut\* : Etudiants  Personnels enseignants, administratifs et techniques
- Composante\* : IUT de Belfort-Montbéliard  UFR STGI
- Département de formation (pour les étudiant-e-s)\* : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Formation (pour les étudiant-e-s)\*: DUT  Licence professionnelle  Licence  Master  Doctorat
  
- Titre de la photographie envoyée\* : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

En participant à ce concours et par le biais de ce bulletin de participation, la-le photographe amateur certifie :

- être en possession des droits de l'image présentée (les auteur-e-s sont seul-e-s responsables de tous droits relatifs à l'image qu'elles-ils présentent),
- avoir reçu l'accord des personnes reconnaissables ou des lieux privés photographiés.

Ce concours est organisé par le département Génie Thermie et Énergie de l'IUT de Belfort-Montbéliard, 19 avenue Maréchal Juin BP 527 90016 Belfort cedex. Le département est représenté par Philippe DÉSÉVAUX, chef du département.

Organisé dans le cadre des 50 ans de l'IUT, du 4 septembre 2017 au 31 octobre 2017 inclus, ce concours photos qui s'adresse aux photographes amateurs, est gratuit et à but non lucratif.

Ce concours est réservé aux étudiant-e-s et personnels de l'IUT de Belfort-Montbéliard ou à l'UFR STGI (en poste en 2017-2018 pour les personnels enseignants, administratifs et techniques ; inscrit-e-s au titre de l'année 2017-2018 pour les étudiant-e-s), (hors membres du jury et organisateur).

La participation au concours est totalement gratuite, réservée aux photographes amateurs et entraîne l'entière acceptation du règlement déposé sur le site internet de l'IUT de Belfort-Montbéliard à l'adresse suivante : <http://www.iut-bm.univ-fcomte.fr/pages/fr/dpt-gte---actualites-17092.html>.

Le bulletin peut être reproduit sur papier libre ou photocopié.

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Les participant-e-s sont donc soumis-e-s à la loi française applicable aux jeux. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.

-----  
▪ « Eco-friendly energy » : *énergie respectueuse de l'environnement.*

\* Renseignement obligatoire